

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 29 mars 2024

❖ **Séance du 29/03/2024**

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 21h00 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 14/03/2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○●○○○○

❖ **Etai^{ent} présents** : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, René NOAILLY, Jérôme BONNARD, Christian BAUGROS, Alain LACHAT, Stéphanie DORVIDAL

❖ **Etait excusé** : Roger JULIAN

❖ **Etait représenté** : Pascal FOREST

●○○○○●●○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23/02/2024 est approuvé à l'unanimité.

●○○○○●●○○○○

❖ **Points à l'ordre du jour**

➤ **Délibération portant sur l'approbation du compte de gestion 2023**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur l'approbation du compte administratif 2023**

Le conseil municipal, réuni et présidé par Caroline CIVARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Caroline CIVARD, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	245 792,40	0,00	25 829,71	0,00	271 622,11
Opérations exercice	330 375,21	442 029,97	222 390,60	193 228,04	552 765,81	635 258,01
Total	330 375,21	687 822,37	222 390,60	219 057,75	552 765,81	906 880,12
Résultat de clôture		357 447,16	3 332,85			354 114,31
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	357 447,16	3 332,85	0,00	0,00	354 114,31
Résultat		357 447,16	3 332,85			354 114,31

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
définitif						

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur l'affectation du résultat**

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	245 792,40
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	80 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	111 654,76
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	357 447,16
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	357 447,16
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	3 332,85
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	56 667,15
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	297 447,16
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur le taux des taxes en 2024**

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition en 2024 à :

- TFB :33.13% ;
- TFPNB : 62.60% ;
- THRS :8.81 % ;

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur l'approbation du budget primitif 2024**

Le Maire présente le rapport suivant :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune MERLE LEIGNEC pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 937 121.76 €

En dépenses à la somme de : 937 121.76 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	265 392,13 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	146 000,00 €
014	Atténuations de produits	24 442,11 €
023	Virement à la section d'investissement	140 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	51 100,00 €
66	Charges financières	1 000,00 €
67	Charges spécifiques	100,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	20 618,99 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		648 653,23 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	297 447,16 €
013	Atténuations de charges	22 000,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	51 000,00 €
73	Impôts et taxes	137 500,00 €

Chapitre	Libellé	Montant
74	Dotations et participations	100 706,07 €
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		648 653,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	283 645,68 €
001	Solde d'exécution section investissement	3332.85 €
38	REPARATION CHAPELLE	1 490,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		288 468.53 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	119 045.82 €
021	Virement de la section de fonctionnement	140 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 000,00 €
040	Opérations d'ordre	20 422.71€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		288 468.53 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ ***Délibération portant sur le tirage au sort des jurés d'assises***

Vu la circulaire relative à l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2025 et sachant qu'il faut tirer au sort 1 juré pour la commune de Merle-Leignec et que la commune n'a pas pu se rendre au tirage au sort organisé le 14 mars 2024 à la mairie de Saint Just Saint Rambert, Le Maire propose au Conseil Municipal de tirer au sort 3 personnes sur la base de la liste électorale.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la vente de l'épareuse**

Le Maire rappelle que la Commune a fait l'acquisition d'une nouvelle épareuse en début d'année 2024. L'ancienne épareuse de la marque FERRI sera reprise par le magasin CLAAS de Feurs. Il est proposé de vendre pour 9 000€ l'épareuse à l'enseigne CLAAS.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur l'adhésion à l'ANEM pour 2024**

L'association nationale des élus de la montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

Vu le classement en zone de montagne de la commune, Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'ANEM dont le montant de la cotisation s'élève à 91.26 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur les subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier la demande de subvention de la Chasse de Merle reçue en mairie. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 200 €.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

●○○○○○☐●○○○○○

Questions diverses

Inauguration des chemins de randonnée le 1^{er} mai : 40 associations de marcheurs dans un rayon de 50 km recevront un mail. Une prochaine réunion concernant l'organisation aura lieu le 12 avril.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 23h15

